Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor IS EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR001400QPP1 (Action IS EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

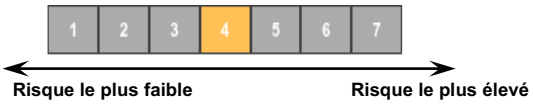

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 090 €	4 070 €
	Rendement annuel moyen	-49,08 %	-16,45 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 480 €	11 270 €
	Rendement annuel moyen	-15,16 %	2,42 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 640 €	14 790 €
	Rendement annuel moyen	6,41 %	8,14 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 180 €	18 420 €
	Rendement annuel moyen	41,80 %	12,99 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 08/2019 et 08/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	391 €	1 004 €
Incidence des coûts annuels*	3,93 %	1,68 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,81 % avant déduction des coûts et de 8,14 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,88 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	85 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

AFER Génération Valor

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR001400UB07 (Action AFER Génération Valor)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

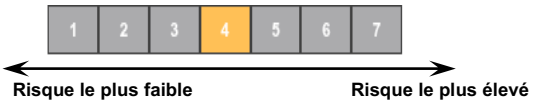

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 250 €	4 200 €
	Rendement annuel moyen	-47,53 %	-15,94 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 750 €	11 620 €
	Rendement annuel moyen	-12,54 %	3,04 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 970 €	15 240 €
	Rendement annuel moyen	9,70 %	8,79 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 620 €	18 980 €
	Rendement annuel moyen	46,18 %	13,68 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 08/2019 et 08/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	94 €	729 €
Incidence des coûts annuels*	0,94 %	1,02 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,81 % avant déduction des coûts et de 8,79 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,88 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	88 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor PB USD H

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0014010TR7 (Action PB USD H)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.
L'action « PB USD H » est systématiquement couverte contre le risque de change de la devise de référence de la Sicav
Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de distribution.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

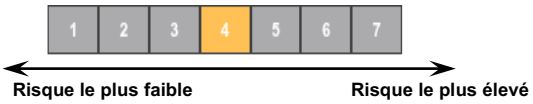

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 120 $	4 090 $
	Rendement annuel moyen	-48,82 %	-16,36 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 510 $	11 300 $
	Rendement annuel moyen	-14,91 %	2,47 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 670 $	14 700 $
	Rendement annuel moyen	6,72 %	8,01 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 220 $	18 310 $
	Rendement annuel moyen	42,21 %	12,86 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 08/2019 et 08/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 $

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 $	1 122 $
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,81 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,81 % avant déduction des coûts et de 8,01 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 $
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	107 $
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor PB GBP

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0014014I55 (Action PB GBP)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de distribution.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

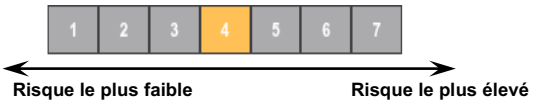

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 £

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 140 £	4 040 £
	Rendement annuel moyen	-48,60 %	-16,57 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 540 £	11 310 £
	Rendement annuel moyen	-14,64 %	2,49 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 560 £	14 080 £
	Rendement annuel moyen	5,61 %	7,09 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 610 £	19 550 £
	Rendement annuel moyen	46,12 %	14,35 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 10/2017 et 10/2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 11/2016 et 11/2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 05/2016 et 05/2021.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 £

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 £	1 085 £
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,79 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,88 % avant déduction des coûts et de 7,09 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 £
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 £
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 £
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 £
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 £

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor C EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0011253624 (Action C EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

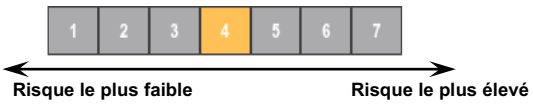

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 090 €	4 070 €
	Rendement annuel moyen	-49,07 %	-16,45 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 420 €	11 180 €
	Rendement annuel moyen	-15,77 %	2,26 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 560 €	14 260 €
	Rendement annuel moyen	5,65 %	7,36 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 080 €	17 760 €
	Rendement annuel moyen	40,78 %	12,18 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 08/2019 et 08/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	461 €	1 523 €
Incidence des coûts annuels*	4,66 %	2,45 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,81 % avant déduction des coûts et de 7,36 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	155 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor C USD

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0012406163 (Action C USD)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

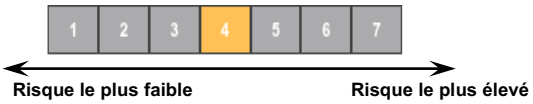

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 670 $	3 490 $
	Rendement annuel moyen	-53,28 %	-18,97 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 290 $	9 620 $
	Rendement annuel moyen	-27,15 %	-0,76 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 910 $	14 100 $
	Rendement annuel moyen	9,06 %	7,11 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	15 070 $	18 920 $
	Rendement annuel moyen	50,66 %	13,60 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 09/2017 et 09/2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 01/2020 et 01/2025. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 02/2016 et 02/2021.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 $

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	461 $	1 509 $
Incidence des coûts annuels*	4,66 %	2,44 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,55 % avant déduction des coûts et de 7,11 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 $
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	155 $
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor C USD H

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0012406171 (Action C USD H)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.
L'action « C USD H » est systématiquement couverte contre le risque de change de la devise de référence de la Sicav
Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

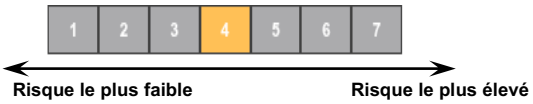

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 890 $	4 040 $
	Rendement annuel moyen	-51,06 %	-16,57 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 660 $	11 410 $
	Rendement annuel moyen	-13,37 %	2,67 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 760 $	16 140 $
	Rendement annuel moyen	7,62 %	10,05 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 220 $	19 620 $
	Rendement annuel moyen	42,18 %	14,42 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 08/2019 et 08/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 $

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	461 $	1 684 $
Incidence des coûts annuels*	4,66 %	2,51 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,56 % avant déduction des coûts et de 10,05 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 $
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	155 $
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor D EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0011261189 (Action D EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de distribution.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

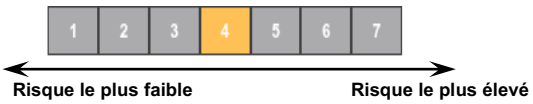

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 090 €	4 070 €
	Rendement annuel moyen	-49,07 %	-16,45 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 460 €	11 180 €
	Rendement annuel moyen	-15,44 %	2,26 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 570 €	14 260 €
	Rendement annuel moyen	5,72 %	7,35 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 080 €	17 770 €
	Rendement annuel moyen	40,78 %	12,18 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 02/2019 et 02/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	461 €	1 523 €
Incidence des coûts annuels*	4,66 %	2,45 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,80 % avant déduction des coûts et de 7,35 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	155 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor F EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0011261197 (Action F EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

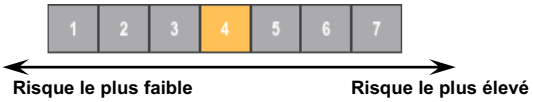

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 120 €	4 090 €
	Rendement annuel moyen	-48,81 %	-16,37 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 440 €	11 190 €
	Rendement annuel moyen	-15,63 %	2,28 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 570 €	14 070 €
	Rendement annuel moyen	5,73 %	7,06 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 100 €	17 550 €
	Rendement annuel moyen	41,01 %	11,90 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 12/2016 et 12/2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	446 €	1 721 €
Incidence des coûts annuels*	4,51 %	2,71 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,77 % avant déduction des coûts et de 7,06 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,95 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	190 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor M EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0011847417 (Action M EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

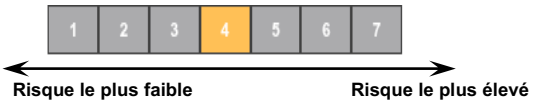

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 990 €	3 990 €
	Rendement annuel moyen	-50,14 %	-16,80 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 360 €	11 120 €
	Rendement annuel moyen	-16,42 %	2,15 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 490 €	14 980 €
	Rendement annuel moyen	4,90 %	8,43 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	13 990 €	18 710 €
	Rendement annuel moyen	39,88 %	13,34 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 03/2019 et 03/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	520 €	658 €
Incidence des coûts annuels*	5,21 %	1,35 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,77 % avant déduction des coûts et de 8,43 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	14 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor R EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0013123551 (Action R EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

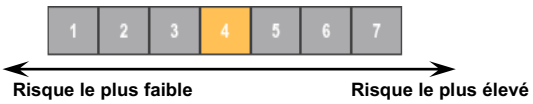

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 230 €	4 190 €
	Rendement annuel moyen	-47,65 %	-15,98 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 620 €	11 290 €
	Rendement annuel moyen	-13,84 %	2,46 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 790 €	14 050 €
	Rendement annuel moyen	7,95 %	7,04 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 390 €	17 540 €
	Rendement annuel moyen	43,92 %	11,90 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 10/2017 et 10/2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 03/2019 et 03/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	251 €	1 854 €
Incidence des coûts annuels*	2,51 %	2,69 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,73 % avant déduction des coûts et de 7,04 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,45 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	245 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor MFE EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0013294238 (Action MFE EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de distribution.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

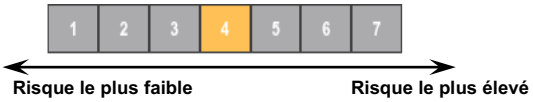

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 120 €	4 090 €
	Rendement annuel moyen	-48,82 %	-16,36 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 500 €	11 300 €
	Rendement annuel moyen	-15,03 %	2,47 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 660 €	14 660 €
	Rendement annuel moyen	6,64 %	7,96 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 220 €	18 300 €
	Rendement annuel moyen	42,20 %	12,85 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 03/2019 et 03/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 €	1 120 €
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,81 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,76 % avant déduction des coûts et de 7,96 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor P EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0011847409 (Action P EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

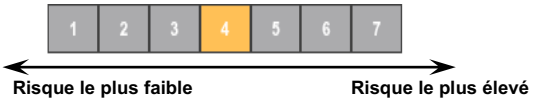

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 120 €	4 090 €
	Rendement annuel moyen	-48,82 %	-16,36 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 510 €	11 300 €
	Rendement annuel moyen	-14,91 %	2,47 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 660 €	14 680 €
	Rendement annuel moyen	6,64 %	7,99 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 220 €	18 310 €
	Rendement annuel moyen	42,21 %	12,86 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 12/2016 et 12/2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 €	1 121 €
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,81 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,79 % avant déduction des coûts et de 7,99 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor P CHF H

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0012406189 (Action P CHF H)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.
L'action « P CHF H » est systématiquement couverte contre le risque de change de la devise de référence de la Sicav
Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

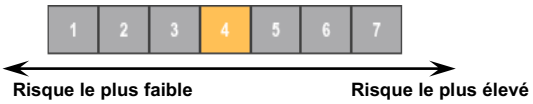

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 040 CHF	4 050 CHF
	Rendement annuel moyen	-49,65 %	-16,55 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 450 CHF	11 030 CHF
	Rendement annuel moyen	-15,54 %	1,98 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 570 CHF	14 230 CHF
	Rendement annuel moyen	5,66 %	7,31 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 180 CHF	17 660 CHF
	Rendement annuel moyen	41,80 %	12,05 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 11/2016 et 11/2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 CHF

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 CHF	1 094 CHF
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,79 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,10 % avant déduction des coûts et de 7,31 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 CHF
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 CHF
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 CHF
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 CHF

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor P USD

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0012406213 (Action P USD)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

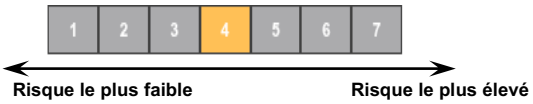

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 700 $	3 510 $
	Rendement annuel moyen	-53,03 %	-18,88 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 360 $	9 910 $
	Rendement annuel moyen	-26,40 %	-0,17 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11 020 $	14 530 $
	Rendement annuel moyen	10,17 %	7,76 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	15 220 $	19 420 $
	Rendement annuel moyen	52,19 %	14,20 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 09/2017 et 09/2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 01/2020 et 01/2025. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 02/2016 et 02/2021.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 $

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 $	1 112 $
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,80 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,56 % avant déduction des coûts et de 7,76 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 $
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 $
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor P USD H

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0012406262 (Action P USD H)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.
L'action « P USD H » est systématiquement couverte contre le risque de change de la devise de référence de la Sicav
Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

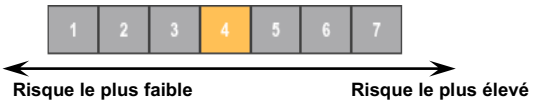

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 $

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4 910 $	4 070 $
	Rendement annuel moyen	-50,91 %	-16,45 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 750 $	11 540 $
	Rendement annuel moyen	-12,52 %	2,90 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 860 $	16 410 $
	Rendement annuel moyen	8,64 %	10,41 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 380 $	20 350 $
	Rendement annuel moyen	43,79 %	15,27 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 08/2019 et 08/2024. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 $

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 $	1 223 $
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,85 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,26 % avant déduction des coûts et de 10,41 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 $
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 $
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 $
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 $
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 $

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Rothschild & Co
Asset Management

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

R-co Valor PB EUR

PRODUIT

Nom du produit : R-co Valor
Code ISIN : FR0013123544 (Action PB EUR)
Nom de l'initiateur du PRIIPS : Rothschild & Co Asset Management
Site Internet : https://www.am.eu.rothschildandco.com. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : clientserviceteam@rothschildandco.com
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 16/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
OPCVM, constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée
La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.
Toutefois, la SICAV sera automatiquement dissoute en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

Objectifs
La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 16h (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de distribution.
* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Investisseurs de détails visés
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Non éligible aux US Persons.
Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques
Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild & Co Martin Maurel, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

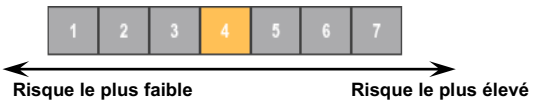

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux..
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scenario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5 120 €	4 090 €
	Rendement annuel moyen	-48,82 %	-16,36 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 510 €	11 300 €
	Rendement annuel moyen	-14,91 %	2,47 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 660 €	14 680 €
	Rendement annuel moyen	6,64 %	7,99 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 220 €	18 310 €
	Rendement annuel moyen	42,21 %	12,86 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 11/2024 et 12/2025. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 12/2016 et 12/2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2025.
Ce type de scenarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.
L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coût au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 €	1 121 €
Incidence des coûts annuels*	3,66 %	1,81 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,79 % avant déduction des coûts et de 7,99 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 €
Coûts de transaction	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans justifiée principalement par une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.
Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour à 16h00 (VL-1) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions inscrites au porteur au sein d'Euroclear et auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Les ordres sont exécutés sur la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un plafonnement des rachats (« gate ») pourrait être décidé à titre provisoire par la Société de Gestion, si des circonstances exceptionnelles l'exigent et dans l'intérêt des porteurs. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.
Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « swing pricing » sera appliqué par la Société de Gestion à compter du 16 avril 2026, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des classes d'actions de l'OPC, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, et ce dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.priips.rothschildandco.com

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

R-co Valor

Société d'Investissement à Capital Variable

Prospectus

Mis à jour le 30 juillet 2026

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

R-CO VALOR

I. Caractéristiques générales

FORME DE L'OPCVM :

Dénomination : R-co Valor
Forme juridique : Société d'investissement à capital variable – constituée en France
Siège Social : 29, avenue de Messine 75008 Paris
Date de création : 2 octobre 2012
Durée d'existence prévue : 99 ans

Synthèse de l'offre de gestion :

Catégorie d'action	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale(1) (2)
C EUR	FR0011253624	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant VL initiale : 1 070,61 euros
C USD	FR0012406163	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
C USD H	FR0012406171	Capitalisation	USD*	Tous souscripteurs	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
D EUR	FR0011261189	Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant VL initiale : 919,79 euros
F EUR	FR0011261197	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant VL initiale : 995,90 euros
M EUR	FR0011847417	Capitalisation	EUR	Actions réservées aux FCPE, aux salariés et mandataires sociaux du Groupe Rothschild & Co	1 000 euros Valeur liquidative d'origine : 1 000 euros
MFE EUR	FR0013294238	Distribution	EUR	Actions réservées aux OPC nourriciers des réseaux de distribution externe sélectionnés par le Groupe Rothschild & Co	5 000 Euros VL d'origine : égale à la VL de l'action PB EUR au jour de la création de l'action MFE EUR
P EUR	FR0011847409	Capitalisation	EUR	Cf. ci-après**	5 000 euros ou 500 000 euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 euros
P CHF H	FR0012406189	Capitalisation	CHF*	Cf. ci-après**	2 500 francs suisses ou 500 000 francs suisses pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 francs suisses
P USD	FR0012406213	Capitalisation	USD	Cf. ci-après**	5 000 US dollars

					ou 500 000 dollars pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action: 1 000 US dollars
P USD H	FR0012406262	Capitalisation	USD*	Cf. ci-après**	5 000 US dollars ou 500 000 dollars pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
PB EUR	FR0013123544	Distribution	EUR	Cf. ci-après**	5 000 euros ou 500 000 euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 euros
PB USD H	FR0014010TR7	Distribution	USD*	Cf. ci-après**	5 000 US dollars ou 500 000 dollars pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
PB GBP	FR0014014I55	Distribution	GBP	Cf. ci-après**	5 000 GBP ou 500 000 GBP pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 GBP
R EUR	FR0013123551	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, mais plus particulièrement destinées aux réseaux de commercialisation étrangers	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 10 euros
IS EUR	FR001400QPP1	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, mais plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels	20 millions d'euros Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 euros
AFER Génération Valor	FR001400UB07	Capitalisation	EUR	Actions réservées aux entreprises d'assurance Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite dans le cadre de la commercialisation de leur contrat d'assurance vie en unités de compte, AFER Génération, souscrit sous l'égide de l'AFER	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 100 euros

[1]La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le montant minimum de souscription initiale.

La société de gestion se réserve le droit de renoncer à ces exigences de minimales de souscription.

[2]Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

* Ces actions sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence de la SICAV.

** La souscription de ces actions est réservée :
1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou
- fournissant un service de
  - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
  - gestion individuelle de portefeuille sous mandat
  - conseil non indépendant exclusivement rémunéré par le client

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 euros pour les actions P EUR et PB EUR, de 500 000 dollars pour les actions P USD, P USD H et PB USD H, de 500 000 francs suisses pour l'action P CHF H, et 500 000 GBP pour l'action PB GBP.

La SICAV dispose de plusieurs catégories d'actions qui diffèrent notamment du point de leur devise de libellé, de leur couverture systématique contre le risque de change, de leur valeur nominale et bénéficient d'un régime différent de distribution, supportent des frais de gestion différents et des commissions de souscriptions/rachat différentes, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Enfin, pour chaque catégorie d'actions, la société de gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :
Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

Rothschild & Co Asset Management
Service commercial
29, avenue de Messine
75008 Paris

Les Documents d'Informations Clés (DIC) sont également disponibles sur le site https://am.eu.rothschildandco.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la société de gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com

II. Acteurs

Société de gestion :
Rothschild & Co Asset Management, société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.
Société en commandite simple
29, avenue de Messine – 75008 PARIS

Dépositaire, Conservateur :
Rothschild & Co Martin Maurel
Société Anonyme, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel
29, avenue de Messine
75008 PARIS
Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Description des missions du dépositaire :
Rothschild Martin Maurel exerce les missions définies par la Règlementation applicable, à savoir :
- La garde des actifs de l'OPCVM,
- Le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion,
- Le suivi des flux de liquidités des OPCVM.

Le dépositaire est également chargé de la tenue du passif de l'OPCVM, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des actions de l'OPCVM par délégation de la société de gestion, ainsi que la tenue de compte émission et des registres des actions de l'OPCVM.

Encadrement et gestion des conflits d'intérêts :
Rothschild Martin Maurel et la société de gestion Rothschild & Co Asset Management appartiennent au même Groupe, Rothschild & Co. Ils ont, conformément à la Réglementation applicable, mis en place, une politique et une procédure appropriées au regard de leur taille, de leur organisation et de la nature de leurs activités, en vue de prendre les mesures raisonnables destinées à prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient découler de ce lien.

Délégataire(s) :
Le dépositaire a délégué la fonction de conservation des titres financiers étrangers au Conservateur The Bank of New York Mellon SA/NV (Belgique).

La liste des entités auxquels Bank Of New York Mellon SA/NV (Belgique) a recours dans le cadre de la délégation des fonctions de garde, et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site www.rothschildandco.com/fr/wealth-management/rothschild-martin-maurel/informations-bancaires/. Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès du Dépositaire.

Commissaire aux comptes titulaire :
Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14 444
92037 Paris La Défense Cedex
Signataire : David KOESTNER

Commercialisateur : Rothschild & Co Asset Management

Sous-délégataire :
Rothschild & Co Asset Management assurera seul la gestion administrative et financière de la SICAV sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est sous-déléguée dans sa totalité à :
CACEIS Fund Administration
89-91 rue Gabriel Péri
92120 Montrouge

Administrateurs :
Les informations liées à l'identité des administrateurs de la SICAV ainsi que leurs fonctions externes sont reprises de façon détaillée dans le rapport annuel de la SICAV.
Conformément au point I.1, ci-dessus, ces informations sont également disponibles sur simple demande auprès des commercialisateurs.

Conseillers : Néant

Centralisateur :
Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 6 juin 2017, sous le numéro GP-17000014, sise 29, avenue de Messine – 75008 PARIS

Etablissement en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat, par délégation de la Société de gestion :
- pour les actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear :
Rothschild & Co Martin Maurel
Société Anonyme, dont le nom commercial est Rothschild Martin Maurel
29, avenue de Messine – 75008 PARIS
Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

- pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES :
IZNES
Service Opérations
Société agréée par l'ACPR en tant qu'entreprise d'investissement le 26 juin 2020
18, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Chacun des établissements assumera l'ensemble des tâches relatives la tenue de compte émission selon la répartition définie ci-dessus, Rothschild Martin Maurel étant en charge au niveau de la SICAV de l'agrégation des informations relatives à la tenue de compte émission assurée par IZNES.

III. Modalités de fonctionnement et de gestion

III. 1 CARACTERISTIQUES GENERALES :

Caractéristiques des actions :

- Code ISIN :
  - Action C EUR : FR0011253624
  - Action C USD : FR0012406163
  - Action C USD H : FR0012406171
  - Action D EUR : FR0011261189

- Action F EUR : FR0011261197
- Action M EUR : FR0011847417
- Action MFE EUR : FR0013294238
- Action P EUR : FR0011847409
- Action P CHF H: FR0012406189
- Action P USD : FR0012406213
- Action P USD H : FR0012406262
- Action PB EUR : FR0013123544
- Action PB USD H : FR0014010TR7
- Action PB GBP : FR0014014I55
- Action R EUR : FR0013123551
- Action IS EUR : FR001400QPP1
- Actions AFER Génération Valor : FR001400UB07

- Nature du droit attaché à la catégorie d'actions : Les droits de propriétaires sont exprimés en actions, chaque action correspondant à une fraction de l'actif de la SICAV. Chaque actionnaire dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.
- Inscription à un registre ou précision des modalités de tenue du passif : La tenue du passif est assurée par Rothschild Martin Maurel pour les actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et par IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES. Il est précisé que les demandes de souscription et de rachat des actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein d'IZNES ne pourront être acceptées qu'à la double condition (i) de ne pas émaner d'une clientèle retail et (ii) que cette clientèle soit préalablement agréée par Rothschild & Co Asset Management pour ce faire.
- Droits de vote **:** Chaque actionnaire dispose des droits de vote attachés aux actions qu'il possède. Les Statuts de la SICAV en précisent les modalités d'exercice.
- Forme des actions : Au porteur pour les actions admises en Euroclear ou au nominatif pur au sein du DEEP IZNES. Cette SICAV peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.
- Décimalisation : Toutes les actions de la SICAV sont décimalisées en dix-millièmes.

Date de clôture : Dernier jour de bourse du mois de décembre (1ère clôture : décembre 2013)

Régime fiscal :
Les OPCVM (SICAV ou FCP) ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'ils encaissent.

S'agissant des personnes physiques, les produits sont imposés entre les mains des actionnaires dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers lorsqu'ils sont distribués par les OPCVM et conservent la nature qui leur est propre (dividendes, obligations, intérêts de créances...). L'actionnaire peut donc bénéficier des même avantages fiscaux que ceux liés à la détention en direct des titres.
Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, des principes identiques s'appliquent aux distributions de revenus effectuées par l'OPCVM.
En revanche, les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont imposées sur les plus ou moins-values latentes de leurs portefeuilles constitués d'OPCVM, sauf application du régime de l'article 209 OA du Code Général des Impôts.

Les actionnaires fiscalement domiciliés hors de France sont soumis aux dispositions fiscales en vigueur dans leur pays de résidence, sous réserve de l'application des conventions fiscales internationales.

Cette SICAV peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.

III.2 DISPOSITIONS PARTICULIERES :

- Code ISIN :
  - Action C EUR : FR0011253624
  - Action C USD : FR0012406163
  - Action C USD H : FR0012406171
  - Action D EUR : FR0011261189
  - Action F EUR : FR0011261197
  - Action M EUR : FR0011847417
  - Action MFE EUR : FR0013294238
  - Action P EUR : FR0011847409
  - Action P CHF H: FR0012406189
  - Action P USD : FR0012406213
  - Action P USD H : FR0012406262
  - Action PB EUR : FR0013123544
  - Action PB USD H : FR0014010TR7
  - Action PB GBP : FR0014014I55

- Action R EUR : FR0013123551
- Action IS EUR : FR001400QPP1
- Actions AFER Génération Valor : FR001400UB07

Délégation de gestion financière : Non

Objectif de gestion : L'objectif de R-co Valor est la recherche de performance, en investissant essentiellement sur les marchés actions et de taux mondiaux, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.

Indicateur de référence : La SICAV n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres en application de critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. En outre, compte tenu du fait que l'équipe de gestion privilégiera la classe d'actif action ou celle des produits de taux selon les circonstances de marché, la référence à un indicateur ne serait pas représentative.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

La SICAV est gérée activement et de manière discrétionnaire. La SICAV n'est pas gérée en référence à un indice.

Cet OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Stratégies d'investissement :

1. **Description des stratégies utilisées** :

La SICAV R-co Valor est investie, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), dans des produits de taux ou convertibles et dans des OPCVM de produits de taux ainsi que dans des produits d'actions et OPCVM de produits d'actions, en fonction des opportunités de marché. La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM.

- **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés, en produits de taux ou convertibles et accessoirement en OPCVM de produits de taux ainsi qu'en actions et en OPCVM de produits d'actions.
  La SICAV pourra donc investir :
  - ✓ Entre 0 et 100% en produits de taux de signature d'Etat, privée, et de qualité « investment grade » ou non, dont 20% maximum en obligations High Yield, les investissements dans des titres non notés pouvant représenter jusqu'à 10% de l'actif de la SICAV,
  - ✓ Entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation,
  - ✓ Entre 0 et 10% d'OPCVM.

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, d'indices, de devises, change à terme, prêt et emprunt de titres, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices.
L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.
L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.
L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.
L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises, ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif.

La SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations (y compris les micro-capitalisations) jusqu'à 20 % de l'actif.

Existence d'un risque de change pour les actionnaires.

- **Sélection des sous-jacents :**
  - **Pour la poche produit d'action le critère de sélection des titres est le suivant :**

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macro-économique et financier.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :

- Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER …)
- Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc…)

- **Pour la poche taux les trois sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion :**

1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.

L'exposition au risque de crédit : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
  - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
    - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
    - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
    - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
  - Une analyse qualitative basée sur :
    - la pérennité du secteur,
    - sur l'étude du jeu concurrentiel,
    - la compréhension du bilan,
    - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc…),
    - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),

la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.

2) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courte et très longue seront préférés à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.

- **Pour la poche OPCVM et FIA le critère de sélection des titres est le suivant :**

Les OPCVM et FIA seront sélectionnés selon une approche Top Down en fonction des classes d'actifs. Cette sélection sera principalement effectuée au sein de la gamme Rothschild & Co.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice ACWI IMI (MXWDIM Index), l'indice iBoxx Euro Corporates Overall, l'indice ICE BofA Euro High Yield, et l'indice Bloomberg Global Treasury. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de cet OPC.

Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés, ;
ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ou dont le siège social est situé dans des pays émergents, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.
Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

La SICAV promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/.

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

- **Actions** : investissement et/ou exposition entre 0-100% de l'actif net
  Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira et/ou sera exposée dans des produits d'action. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.
  En tout état de cause, dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'allocation de la poche action (investissement et/ou exposition) est comprise entre 0 et 100% de l'actif de la SICAV dans tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière (avec 20% maximum de petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, et 100% d'actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents)

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations :** investissement et/ou exposition entre 0-100 % de l'actif net
  Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV investira et/ou sera exposée à des obligations, des titres de créances négociables (tel que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016), et Euro Commercial Paper) à taux fixe, variable ou révisable, de titres participatifs, d'obligations indexées, d'obligations convertibles (jusqu'à 20% maximum). La SICAV pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations *callable* et *puttable* (dont les *make*

whole call : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance). La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, l'exposition aux dettes « high yield » ne dépassera pas 20%. Les investissements dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif de la SICAV.

- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : 0-10% de l'actif net
  Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV pourra détenir :
  - des parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen relevant de directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement
  - des parts ou actions d'autres OPC droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.
  - des parts ou actions d'OPC, tels que définis ci-dessus, gérés par le groupe Rothschild & Co.

    - **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux	OPC
Fourchettes de détention	0-100%	0-100%	0-10%
Investissement dans des petites capitalisations (y compris les micro-capitalisations)	0-20%	Néant	0-10%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	0-100%	0-100%	0-10%
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Utilisation des Instruments dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion (discrétionnaire), ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des pensions, swaps de taux, d'indices et de devises, change à terme, prêt et emprunt de titres, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices.

Les stratégies optionnelles : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés actions, de taux et de devises. Par exemple, s'il anticipe une forte hausse du marché, il pourra acheter des *calls* ; s'il pense que le marché augmentera doucement et que la volatilité implicite est élevée, il pourra vendre des *puts*. Au contraire, s'il anticipe une forte baisse du marché, il achètera des *puts*. Enfin, s'il pense que le marché ne peut plus monter, il vendra des *calls*.
Le gérant pourra combiner ces différentes stratégies.

L'exposition directe et indirecte au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %.
L'exposition directe et indirecte au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre –1 et 9.
L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100 %.
L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises, ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif.
Il est précisé que la SICAV n'aura pas recours aux Total Return Swap (TRS).

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :
La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.
Ceci se traduit notamment par :
- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc…
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

4. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion (discrétionnaire), notamment dans le pilotage de son exposition au marché action, devises et taux, l'utilisation de titres intégrant des dérivés pourra s'effectuée jusqu'à 100% de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) Bons de souscriptions, (ii) warrants, (iii) obligations callable et puttable, dont *des make whole call* (jusqu'à 100% de l'actif net), (iv) obligations convertibles (jusqu'à 20% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés en vue de réaliser l'objectif de gestion.
L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100 %.
L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre –1 et 9.
L'exposition globale du portefeuille au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100 %.
L'exposition globale aux marchés actions, au marché des devises, ou au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 200% de l'actif.

5. Dépôts :

L'OPCVM pourra avoir recours jusqu'à 20% de l'actif de l'OPCVM à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces :

L'OPCVM pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Description générale des opérations :
  - Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

  - Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :
  - Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) et d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

  - Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :
  - Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

  - Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Établissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

  - Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un État ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'État de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.
Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.
Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.
Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :
- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

Profil de risque:

1. Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

2. Risque de marché actions :
   La SICAV peut connaître un risque :
   a. lié aux investissements directs et indirects en actions ;
   b. lié aux investissements directs et indirects dans les grandes, moyennes et petites capitalisations (y compris les micro-capitalisations) ;
   c. lié aux investissements directs et indirects sur les marchés hors OCDE (y compris les pays émergents), cet investissement est limité à 100% de l'actif ;
   L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels la SICAV interviendra (marchés hors OCDE, y compris les pays émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
   Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative de la SICAV.
3. Risque de taux :
   Risque lié aux investissements dans des produits de taux. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser ;
4. Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension) Ainsi, en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entrainer une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit pourra entrainer une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Néanmoins, l'exposition sur les taux « High Yield » ne représentera pas plus de 20% de l'actif.
5. Risque de change : L'actionnaire pourra être exposé à un risque de change de 100 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation de la SICAV; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative de l'OPCVM;
6. Risque de contrepartie :
   L'OPCVM peut avoir recours à opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.
7. Risques liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres : Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leurs réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, l'OPC peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
8. Risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.
9. Risque de perte de capital : l'actionnaire ne bénéficie pas d'une garantie en capital.
10. Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité de certains marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
11. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :
    La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un OPCVM ne prenant pas en compte ces critères.

Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.
Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

12. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la SICAV, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Garantie ou protection : Néant

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs (cf. tableau de synthèse des caractéristiques des actions).
Les actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

Profil de l'investisseur type :
Cet OPCVM s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement dont l'allocation diversifiée permet, en fonction des opportunités de marché, d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et sur la durée des placements recommandée mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée des placements recommandée : Supérieure à 5 ans

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :
Le résultat net de l'exercice est composé des revenus nets auxquels s'ajoutent (i) les plus ou moins-values réalisées nettes (ii) les plus ou moins-values latentes nettes, diminués des acomptes versés au cours de l'exercice.

Le revenu net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération des administrateurs ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles, diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et de régularisation diminué des acomptes versés sur le revenu net de l'exercice ;

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, diminuées des acomptes versés sur les plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre en fonction des modalités décrites ci-dessous.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Pour les actions de capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.
Actions concernées : Action C EUR, C USD, C USD H, F EUR, M EUR, P EUR, P CHF H, P USD, P USD H, R EUR, IS EUR et AFER Génération Valor.

Pour les actions de distribution : distribution intégrale du revenu net tel que défini au 1) ci-dessus, concernant les plus ou moins-values définies au 2) ci-dessus, capitalisation (totale ou partielle), et/ou distribution (totale ou partielle) et/ou report (total ou partiel) sur décision de l'Assemblée Générale Annuelle.
Actions concernées : D EUR, MFE EUR, PB EUR, PB USD H et PB GBP.

Pour les actions de capitalisation et/ou distribution : pour les SICAV qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser ou/et de distribuer, et/ou de porter les sommes distribuables en report, l'Assemblée Générale Annuelle décide chaque année de l'affectation de chacune des sommes mentionnées aux 1) et 2).
Actions concernées : Néant

Fréquence de distribution :

Pour les actions de capitalisation : capitalisation annuelle

Pour les actions de distribution et les actions de capitalisation et/ou distribution : annuelle sur décision de l'Assemblée Générale Annuelle et possibilité d'acompte sur décision du Conseil d'Administration.

Caractéristiques d'actions :

Catégorie d'action	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Décimalisation	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale[1] [2]
C EUR	FR0011253624	Capitalisation	Dix-millièmes	EUR	Tous souscripteurs	Néant VL initiale : 1 070,61 euros
C USD	FR0012406163	Capitalisation	Dix-millièmes	USD	Tous souscripteurs	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
C USD H	FR0012406171	Capitalisation	Dix-millièmes	USD*	Tous souscripteurs	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
D EUR	FR0011261189	Distribution	Dix-millièmes	EUR	Tous souscripteurs	Néant VL initiale : 919,79 euros
F EUR	FR0011261197	Capitalisation	Dix-millièmes	EUR	Tous souscripteurs	Néant VL initiale : 995,90 euros
M EUR	FR0011847417	Capitalisation	Dix-millièmes	EUR	Actions réservées aux FCPE, aux salariés et mandataires sociaux du Groupe Rothschild & Co	1 000 euros Valeur liquidative d'origine : 1 000 euros
MFE EUR	FR0013294238	Distribution	Dix-millièmes	EUR	Actions réservées aux OPC nourriciers des réseaux de distribution externe sélectionnés par le Groupe Rothschild & Co	5 000 Euros VL d'origine : égale à la VL de l'action PB EUR au jour de la création de l'action MFE EUR
P EUR	FR0011847409	Capitalisation	Dix-millièmes	EUR	Cf. ci-après**	5 000 euros ou 500 000 euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 euros
P CHF H	FR0012406189	Capitalisation	Dix-millièmes	CHF*	Cf. ci-après**	2 500 francs suisses ou 500 000 francs suisses pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 francs suisses

P USD	FR0012406213	Capitalisation	Dix-millièmes	USD	Cf. ci-après**	5 000 US dollars ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
P USD H	FR0012406262	Capitalisation	Dix-millièmes	USD*	Cf. ci-après**	5 000 US dollars ou 500 000 Euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
PB EUR	FR0013123544	Distribution	Dix-millièmes	EUR	Cf. ci-après**	5 000 euros ou 500 000 euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 euros
PB USD H	FR0014010TR7	Distribution	Dix-millièmes	USD*	Cf. ci-après**	5 000 US dollars ou 500 000 dollars pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 US dollars
PB GBP	FR0014014I55	Distribution	Dix-millièmes	GBP	Cf. ci-après**	5 000 GBP ou 500 000 GBP pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 GBP
R EUR	FR0013123551	Capitalisation	Dix-millièmes	EUR	Tous souscripteurs, mais plus particulièrement destinées aux réseaux de commercialisation étrangers	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 10 euros
IS EUR	FR001400QPP1	Capitalisation	Dix-millièmes	EUR	Tous souscripteurs, mais plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels	20 millions d'euros Valeur liquidative d'origine d'une action : 1 000 euros
AFER Génération Valor	FR001400UB07	Capitalisation	Dix-millièmes	EUR	Actions réservées aux entreprises d'assurance Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite dans le cadre de la commercialisation de leur contrat d'assurance vie en unités de compte, AFER Génération, souscrit sous l'égide de l'AFER	Néant Valeur liquidative d'origine d'une action : 100 euros

[1]La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le montant minimum de souscription initiale.

La société de gestion se réserve le droit de renoncer à ces exigences de minimales de souscription.

[2]Les souscriptions ultérieures pourront se faire en action ou en décimale d'action, le cas échéant.

* Ces actions sont systématiquement couvertes contre le risque de change de la devise de référence de la SICAV.

** La souscription de ces actions est réservée :
1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou
- fournissant un service de
  - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
  - gestion individuelle de portefeuille sous mandat
  - conseil non indépendant exclusivement rémunéré par le client

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 euros pour les actions P EUR et PB EUR, de 500 000 dollars pour les actions P USD, P USD H et PB USD H, de 500 000 francs suisses pour l'action P CHF H, et de 500 000 GBP pour l'action PB GBP.

La SICAV dispose de plusieurs catégories d'actions qui diffèrent notamment du point de leur devise de libellé, de leur couverture systématique contre le risque de change, de leur valeur nominale et bénéficient d'un régime différent de distribution, supportent des frais de gestion différents et des commissions de souscriptions/rachat différentes, et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

Enfin, pour chaque catégorie d'actions, la société de gestion se réserve la possibilité de ne pas l'activer et par conséquent de retarder son lancement commercial.

Modalités de souscription et de rachat :
La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés français.
La valeur liquidative est publiée sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.eu.rothschildandco.com

- pour les actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear :
Les demandes de souscription et rachat sont reçues et centralisées chaque jour à seize heures (J-1) auprès de Rothschild Martin Maurel et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant (J).

- pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES :
Les demandes de souscription et rachat des actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES ne pourront être acceptées qu'à la double condition (i) de ne pas émaner d'une clientèle retail et (ii) que cette clientèle soit préalablement agréée par Rothschild & Co Asset Management pour ce faire. Dans cette hypothèse, ces demandes sont reçues et centralisées chaque jour à 16h00 (J-1) auprès de IZNES, Service Opérations, 18, boulevard Malesherbes – 75008 PARIS, et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant (J).

Chacun des établissements assumera l'ensemble des tâches relatives la tenue de compte émission selon la répartition définie ci-dessus, Rothschild Martin Maurel étant en charge au niveau de la SICAV de l'agrégation des informations relatives à la tenue de compte émission assurée par IZNES.

Les règlements afférents aux souscriptions et aux rachats interviennent deux jours ouvrés après la date d'exécution (J+2).

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J-1 ouvré	J-1 ouvré	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 16h des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 16h des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

[1]Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Condition d'échange d'actions :
Les demandes d'échange sont reçues et centralisées chaque jour de valorisation et exécutées sur la base de la valeur liquidative des actions du jour ouvré suivant. Les éventuels rompus sont soit réglés en espèce, soit complétés pour la souscription d'une action supplémentaire en exonération de toute commission de souscription.
Les opérations d'échange de catégories d'actions de la SICAV contre une autre catégorie d'action de la SICAV sont considérées comme une cession suivie d'une souscription et se trouvent à ce titre soumises au régime des plus-values sur cessions de valeurs mobilières.

Réception des souscriptions et des rachats :
IZNES, Service Opérations, 18, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Rothschild & Co Martin Maurel – 29, avenue de Messine – 75008 Paris.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que Rothschild Martin Maurel ou IZNES doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de Rothschild Martin Maurel ou IZNES.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à Rothschild Martin Maurel ou IZNES.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions de la SICAV dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de la SICAV, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions de la SICAV.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein de la SICAV, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate ») :

Conformément à la réglementation applicable en vigueur, la Société de Gestion peut décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats de la SICAV (la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent (activation du mécanisme non systématique) et dans l'intérêt des actionnaires, afin d'éviter qu'un déséquilibre entre les demandes de rachat et l'actif net de la SICAV ne lui permette pas d'honorer ces demandes dans des conditions préservant l'intérêt des actionnaires et leur égalité de traitement.

La Décision de Plafonnement s'applique dans les conditions ci-après :

I. Description de la méthode retenue
La Décision de Plafonnement peut être prise si, à une date de centralisation des souscriptions donnée (la « Date de Centralisation Affectée »), la différence entre la part d'actif de la SICAV dont le rachat est demandé (ci-après le « Pourcentage des Rachats ») et la part d'actif de la SICAV dont la souscription est demandée (ci-après « le Pourcentage des Souscriptions ») est positive et représente plus de 5% du total de l'actif net constaté à l'issue de la dernière date de calcul de la valeur liquidative (« l'actif net »). La durée de plafonnement des rachats ne pourra dépasser un mois maximum ou vingt (20) valeurs liquidatives non consécutives sur une période de trois mois.

II. Modalités d'informations des actionnaires
Les actionnaires ayant émis les demandes de rachat affectées par la Décision de Plafonnement en seront informés de manière particulière dans les plus brefs délais suivant la Date de Centralisation Affectée (le « Délai d'Information »). La Décision de Plafonnement fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la Société de Gestion, ainsi que d'une mention dans le prochain rapport périodique.

III. Traitement des ordres
En cas de Décision de Plafonnement, la Société de Gestion décide du taux de plafonnement des Rachats nets de souscriptions qui sera au minimum de 5% de l'actif net (le « Taux de plafonnement »).

Dès lors, les ordres de rachats seront réduits, pour tous les investisseurs désirant obtenir le rachat de leurs actions sur une Date de Centralisation Affectée, d'un même pourcentage (le « Coefficient de Réduction »). Le Coefficient de Réduction est égal au rapport entre le Taux de plafonnement et le Pourcentage des Rachats net de souscriptions.

Ainsi, le nombre d'actions dont le rachat est honoré est égal, pour un actionnaire donné, au nombre initial d'actions dont le rachat a été demandé multiplié par le Coefficient de Réduction, ce nombre d'actions étant arrondi à la fraction d'actions supérieure.

Les demandes de rachat qui n'auront pas été honorées en vertu de la Décision de Plafonnement et en attente d'exécution seront reportées automatiquement sur les prochaines dates d'établissement de la valeur liquidative, selon la même méthode et dans les limites d'un mois maximum ou de vingt (20) valeurs liquidatives non consécutives sur une période de trois mois.
Les demandes de rachats reportées sur une prochaine date d'établissement de valeur liquidative n'auront pas de rang de priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Par exception, les opérations de souscription suivies de rachat, pour un même nombre d'actions, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même actionnaire (dites opérations d'aller-retour) pourront ne pas être soumises à la *gate*.

Exemple de déclenchement du dispositif :

Si les demandes totales de rachat sont de 15% de l'actif net de la SICAV, le seuil de déclenchement fixé à 5% est atteint. Deux cas de figure se présentent :

- Dans le cas de condition de liquidité favorable, la société de gestion peut décider de ne pas déclencher le mécanisme et d'honorer la totalité des demandes de rachat (exécution de 100% des demandes de rachats).
- Dans le cas de conditions de liquidité défavorables, la société de gestion applique le mécanisme de plafonnement à un seuil de 5% ou tout niveau supérieur. La quote-part des demandes de rachat excédant le seuil est reportée à la prochaine valeur liquidative.

A titre d'illustration, si les demandes totales de rachat net de souscriptions sont de 15% de l'actif net de la SICAV, le seuil de déclenchement fixé à 5% est atteint. La société de gestion peut décider d'appliquer un seuil de 5%, et ainsi exécuter un tiers des demandes de rachats et reporter le reste sur les prochaines VL, dans la limite d'un mois maximum. Si elle choisit un seuil de 10%, elle exécute alors les deux tiers des demandes de rachats et reporte le reste sur les prochaines VL, dans la limite d'un mois maximum.

Vous pouvez également vous référer à l'article 8 des Statuts de la SICAV pour obtenir des informations sur le dispositif de plafonnement des rachats de votre SICAV.

Frais et commissions

COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	**Assiette**	**Taux Barème**
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre d'actions	Actions C EUR, C USD, C USD H, D EUR et IS EUR : 3 % maximum Actions F EUR, MFE EUR, P EUR, P CHF H, P USD, P USD H, PB EUR, PB USD H et PB GBP : 2,5% maximum Actions M EUR : 5% maximum Actions R EUR : Néant Actions AFER Génération Valor: Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre d'actions	Néant

Les échanges d'action M EUR ne donnent pas lieu à commission. Les échanges d'actions autres que M EUR peuvent donner lieu à commission.
En cas de rachat suivi de souscription, le même jour, sur la même catégorie d'action et pour un même montant sur la base de la même valeur liquidative, il ne sera prélevé aucune commission de souscription et/ou de rachat.

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, y compris les frais du commissaire aux comptes, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Une partie des frais de gestion de certaines catégories actions peut être rétrocédée pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter aux Documents d'Informations Clés (DIC).

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Actions C EUR, C USD, C USD H et D EUR : 1,45% TTC taux maximum Actions F EUR : 1,80 % TTC taux maximum Actions M EUR : 0,001% TTC taux maximum Actions MFE EUR, P EUR, P CHF H, P USD, P USD H, PB EUR, PB USD H et PB GBP : 0,95% TTC taux maximum Actions R EUR : 2,30% TTC taux maximum Actions IS EUR : 0,725% TTC taux maximum Actions AFER Génération Valor : 0,73% TTC taux maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,13%
3	Frais indirects maximum : - frais de gestion - commissions : - souscription : - rachat :	Actif net	Non applicable
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

TTC = Toutes Taxes Comprises.
Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Les opérations de prêt ou emprunt de titres sont rémunérées prorata temporis selon un taux fixe ou variable qui dépend des conditions de marché.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :
La SICAV a pour prestataire dans le cadre des opérations de cessions temporaire de titres un ou plusieurs établissements de crédit dont le siège est situé dans un Etat de l'Union européenne. Les prestataires agiront de manière indépendante de la SICAV et seront systématiquement contreparties des opérations sur le marché. Ces prestataires pourront appartenir au groupe Rothschild & Co ou une entité de son groupe d'appartenance (ci-après « l'Entité »), ainsi la réalisation de ces opérations par l'Entité pourront générer un potentiel conflit d'intérêt.

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont

intégralement perçus par l'OPCVM. Ces opérations engendrent des couts qui sont supportés par l'OPCVM, la facturation par l'Entité ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de la SICAV.

Procédure de choix des intermédiaires financiers :
La Société de Gestion peut dans certains cas avoir recours à des courtiers pour investir dans d'autres instruments financiers. Dans ces cas, l'OPC peut supporter des frais de courtage.
Lorsque la Société de Gestion est amenée à traiter d'autres types d'actifs négociés sur un marché coté (actions ou parts d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement étrangers ouverts, actions ou parts de sociétés d'investissement fermées, instruments financiers à terme, cotés…), elle sélectionne ses intermédiaires financiers selon une politique qui consiste à prendre en compte des critères quantitatifs (niveau de prix) et qualitatifs (position sur le marché, organisation interne, rapidité, etc.) fixés d'après une grille d'évaluation interne.
En raison du caractère non majoritaire de ce type d'opérations, Rothschild & Co Asset Management pourra ne sélectionner qu'un seul intermédiaire pour l'exécution de ces opérations.

IV. Informations d'ordre commercial

Les modifications soumises à une information particulière des actionnaires seront diffusées auprès de chaque actionnaire identifié ou via Euroclear France pour les actionnaires non identifiés sous forme d'avis d'information.

Les modifications non soumises à une information particulière des actionnaires seront communiquées soit dans les documents périodiques de la SICAV, disponibles auprès du dépositaire, soit par voie de presse, soit via le site Internet de la Société de gestion (https://am.eu.rothschildandco.com), soit par tout autre moyen conformément à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers.

Le rachat ou le remboursement d'actions se fait (i) auprès de Rothschild Martin Maurel pour les actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear et (ii) auprès d'IZNES pour les actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP).

L'information sur les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance est disponible sur le site internet de la société de gestion https://am.eu.rothschildandco.com et dans le rapport annuel de l'OPCVM.

La composition du portefeuille pourra être transmise aux investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, ou à leurs prestataires de service, avec un engagement de confidentialité, pour répondre à leurs besoins de calcul des exigences réglementaires liées à la Directive 2009/138/CE (Solvabilité 2).
La transmission sera réalisée conformément aux dispositions définies par l'Autorité des marchés Financiers, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent contacter la société de gestion.

V. Règles d'investissement

La méthode de calcul du risque global lié aux contrats financiers est celle de l'approche par l'engagement.
Cette SICAV respectera les ratios réglementaires applicables aux OPCVM investissant moins de 10 % en OPCVM.

VI. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs à la date d'agrément

L'OPCVM a adopté l'Euro comme devise de référence.

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture

Les cours des marchés à terme sont les cours de compensation.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon couru.

Les OPCVM sont valorisés au dernier cours connu.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux du marché, à l'exception des titres de créances négociables à taux variables ou révisables ne présentant pas de sensibilité particulière au marché.

Les pensions et les rémérés sont évalués au cours du contrat.

Les garanties financières sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market), en cohérence avec les règles d'évaluation décrites ci-dessus.

Les cours retenus pour l'évaluation des OAT sont une moyenne de contributeur

Les devises à terme sont valorisées au cours du fixing du jour, majoré d'un report/déport variable selon l'échéance et les devises du contrat.

L'évaluation des contrats d'échange de défaut de crédit (CDS) se fait :

- pour la branche représentative de la prime : valeur prorata temporis de cette prime
- pour la branche représentative du risque de crédit : selon le prix de marché

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus.

VII. Rémunération

En conformité avec la Directive 2009/65/CE, Rothschild & Co Asset Management, en tant que société de gestion délégataire de la gestion financière de la SICAV, a élaboré et applique des politiques et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques et la documentation réglementaire de la SICAV et qui ne nuit pas à l'obligation d'agir au mieux de ses intérêts.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la SICAV et des investisseurs et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Par ailleurs, en tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management applique également les directives AIFM et UCITS.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché…)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont la rémunération globale se situe dans la même tranche de rémunération que les autres preneurs de risques.

Les politiques et pratiques de rémunération de Rothschild & Co Asset Management s'appliquent à la totalité du personnel, avec des règles spécifiques de rémunération variable différée applicables à la Population Régulée, en ligne avec les règlementations AIFM et UCITS.

Les détails de la politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management sont disponibles sur le lien internet suivant : https://am.eu.rothschildandco.com

Un exemplaire papier de la politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management est mis gratuitement à disposition des investisseurs de la SICAV sur simple demande au siège de la SICAV.

R-CO VALOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 29, avenue de Messine - 75008 PARIS
789 648 409 R.C.S. PARIS

STATUTS

TITRE 1

FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIÈGE SOCIAL - DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 1 - FORME

Il est formé entre les détenteurs d'actions ci-après créées et de celles qui le seront ultérieurement une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie notamment par les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales (livre II - titre II - chapitres V et VI), du code monétaire et financier (livre II - titre I - chapitre IV), leurs textes d'application, les textes subséquents et par les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET

Cette société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La société, Société d'Investissement à Capital Variable, a pour dénomination : R-co Valor.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PARIS 8ème - 29, avenue de Messine.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE 2

CAPITAL - VARIATIONS DU CAPITAL - CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital minimum de la SICAV est de 300.000 euros.

Le capital initial de la SICAV s'élève à la somme de 304 745,40 d'euros divisé en 306 actions entièrement libérées.

Il a été constitué par versement en numéraire.

Catégories d'actions :
Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV.

Les différentes catégories d'actions pourront :
- Bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- Etre libellées en devises différentes ;
- Supporter des frais de gestion différents ;
- Supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
- Avoir une valeur nominale différente ;
- Etre assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPCVM ;
- Etre réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Possibilité de regroupement ou de division des actions par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Les actions pourront être fractionnées sur décision du conseil d'administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes dénommées fractions d'action.

Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

ARTICLE 7 - VARIATIONS DU CAPITAL

Le montant du capital est susceptible de modification, résultant de l'émission par la société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la société aux actionnaires qui en font la demande.

ARTICLE 8 - ÉMISSIONS, RACHATS DES ACTIONS

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé de l'actionnaire sortant doit être obtenu par la SICAV ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-

part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des actionnaires doivent signifier leur accord écrit autorisant l'actionnaire sortant à obtenir le rachat de ses actions contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque le fonds est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des actionnaires, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus de la SICAV.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

En application des dispositions du Code Monétaire et Financier, le rachat par la société de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le conseil d'administration ou le directoire, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.
Lorsque l'actif net de la SICAV (ou le cas échéant, d'un compartiment) est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué.

En application des dispositions du Code Monétaire et Financier et du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion peut décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats de la SICAV (la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent (activation du mécanisme non systématique) et dans l'intérêt des actionnaires de la SICAV, afin d'éviter qu'un déséquilibre entre les demandes de rachat et l'actif net de la SICAV ne lui permette pas d'honorer ces demandes dans des conditions préservant l'intérêt des actionnaires de la SICAV et leur égalité de traitement.

La Décision de Plafonnement s'applique dans les conditions ci-après :

I. Description de la méthode retenue

La Décision de Plafonnement peut être prise si, à une date de centralisation des souscriptions donnée (la « Date de Centralisation Affectée »), la différence entre la part d'actif de la SICAV dont le rachat est demandé (ci-après le « Pourcentage des Rachats ») et la part d'actif de la SICAV dont la souscription est demandée (ci-après « le Pourcentage des Souscriptions ») est positive et représente plus de 5% du total de l'actif net constaté à l'issue de la dernière date de calcul de la valeur liquidative (« l'actif net »). La durée de plafonnement des rachats ne pourra dépasser un mois maximum.

II. Modalités d'informations des actionnaires

Les actionnaires ayant émis les demandes de rachat affectées par la Décision de Plafonnement en seront informés de manière particulière dans les plus brefs délais suivant la Date de Centralisation Affectée (le « Délai d'Information »). La Décision de Plafonnement fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la Société de Gestion, ainsi que d'une mention dans le prochain rapport périodique.

III. Traitement des ordres

En cas de Décision de Plafonnement, la Société de Gestion décide du taux de plafonnement des Rachats nets de souscriptions qui sera au minimum de 5% de l'actif net (le « Taux de plafonnement »).

Dès lors, les ordres de rachats seront réduits, pour tous les investisseurs désirant obtenir le rachat de leurs actions sur une Date de Centralisation Affectée, d'un même pourcentage (le « Coefficient de Réduction »). Le Coefficient de Réduction est égal au rapport entre le Taux de plafonnement et le Pourcentage des Rachats net de souscriptions.

Ainsi, le nombre d'actions dont le rachat est honoré est égal, pour un actionnaire donné, au nombre initial d'actions dont le rachat a été demandé multiplié par le Coefficient de Réduction, ce nombre d'actions étant

arrondi à la fraction d'actions supérieure.

Les demandes de rachat qui n'auront pas été honorées en vertu de la Décision de Plafonnement et en attente d'exécution seront reportées automatiquement sur les prochaines dates d'établissement de la valeur liquidative, selon la même méthode et dans la limite d'un mois maximum.

Les demandes de rachats reportées sur une prochaine date d'établissement de valeur liquidative n'auront pas de rang de priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Par exception, les opérations de souscription suivies de rachat, pour un même nombre d'actions, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même actionnaire (dites opérations d'aller-retour) pourront ne pas être soumises à la *gate*.

Les modalités de fonctionnement du mécanisme de plafonnement et d'information des actionnaires sont également décrites dans le prospectus de la SICAV.

En application des dispositions du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'AMF, la société de gestion appliquera un mécanisme dit de « swing pricing », en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants sur l'ensemble des catégories d'actions de la SICAV, dépassant un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de la SICAV et dans l'intérêt des actionnaires. Ainsi la valeur liquidative sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les modalités de fonctionnement du mécanisme de swing pricing sont décrites dans le prospectus le la SICAV.

Possibilité de conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus.

La SICAV peut cesser d'émettre des actions en application des dispositions du Code Monétaire et Financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de la SICAV ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires.

L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

ARTICLE 9 - CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le prospectus.
En outre, une valeur liquidative instantanée indicative sera calculée par l'entreprise de marché en cas d'admission à la négociation.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; les apports et les rachats en nature sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

ARTICLE 10 - FORME DES ACTIONS

Les actions pourront revêtir la forme au porteur ou nominative administrée, au choix des souscripteurs.
En application de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les titres seront obligatoirement inscrits en comptes tenus par un intermédiaire habilité.

Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom

chez l'intermédiaire de leur choix, aussi bien pour les titres au porteur que pour les titres nominatifs administrés.

La Société peut demander contre rémunération à sa charge, le nom, la nationalité et l'adresse des actionnaires de la SICAV, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux conformément à l'article L. 211-5 du code monétaire et financier.

ARTICLE 11 - ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE

Les actions peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé selon la réglementation en vigueur. Dans ce cas, la SICAV devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de son action ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

ARTICLE 12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivant le titre, dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque et notamment, en cas d'échange ou de regroupement, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

ARTICLE 13 - INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS

Tous les détenteurs indivis d'une action ou les ayants droits sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux ou, à défaut, par le Président du tribunal de commerce du lieu du siège social.

Au cas où le fractionnement d'actions a été retenu conformément à l'article 6 des présents Statuts, les propriétaires de fractions d'actions peuvent se regrouper. Ils doivent, en ce cas, se faire représenter dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, par une seule et même personne qui exercera, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une action entière.

Le droit de vote attaché à une action appartient à l'usufruitier pour les assemblées générales des actionnaires ayant un caractère ordinaire, et au nu-propriétaire pour les assemblées générales des actionnaires ayant un caractère extraordinaire.

Nonobstant les stipulations ci-dessus, le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées générales des actionnaires.

TITRE 3

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 14 - ADMINISTRATION

La société est administrée par un conseil d'administration (de trois membres au moins et dix-huit au plus) nommés par l'assemblée générale.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du conseil d'administration en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier à la SICAV, sans délai, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

ARTICLE 15 - DURÉE DES FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS - RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

L'administrateur nommé par le conseil à titre provisoire en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Sa nomination est soumise à ratification de la prochaine assemblée générale.

Tout administrateur sortant est rééligible. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les fonctions de chaque membre du conseil d'administration prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat, étant entendu que, si l'assemblée n'est pas réunie au cours de cette année, lesdites fonctions du membre intéressé prennent fin le 31 décembre de la même année, le tout sous réserve des exceptions ci-après.

Tout administrateur peut être nommé pour une durée inférieure à six années lorsque cela sera nécessaire pour que le renouvellement du conseil reste aussi régulier que possible et complet dans chaque période de six ans. Il en sera notamment ainsi si le nombre des administrateurs est augmenté ou diminué et la régularité du renouvellement s'en trouve affectée.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 95 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil d'administration peut être renouvelé par fraction.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur et lorsque le nombre des administrateurs restant en fonction est supérieur ou égal au minimum statutaire, le conseil d'administration peut, à titre provisoire et pour la durée du mandat restant à courir, pourvoir à son remplacement.

ARTICLE 16 - BUREAU DU CONSEIL

Le conseil élit parmi ses membres, pour une durée qu'il détermine, mais sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat d'administrateur, un Président qui doit être obligatoirement une personne physique.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
S'il le juge utile, le conseil d'administration nomme également un vice-président et peut aussi choisir un secrétaire, même en dehors de son sein.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président doit être âgé de moins de 95 ans. Le président ayant atteint la limite d'âge continue à exercer ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 95 ans.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil désigne un président de séance choisi parmi les vice-présidents ou, à défaut, parmi les administrateurs.

ARTICLE 17 - RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu ou localité indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par ces demandes.

Un règlement intérieur peut déterminer, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les conditions d'organisation des réunions du conseil d'administration qui peuvent intervenir par des moyens de visioconférence à l'exclusion de l'adoption des décisions expressément écartées par les textes légaux en vigueur.

Dans le cas où la visioconférence est admise, le règlement intérieur peut prévoir, conformément à la réglementation en vigueur, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence.
Dans le cas où la visioconférence est admise, le règlement intérieur peut prévoir, conformément à la réglementation en vigueur, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence.

Les convocations au conseil sont notifiées aux Membres du Conseil d'administration par tout moyen écrits ou verbaux, et mentionnent le lieu et la date de réunion.
La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Lorsque la loi le permet, les décisions du Conseil peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.

ARTICLE 18 - PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 19 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
Le président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

ARTICLE 20 - DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.
Le choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué dans les conditions fixées par les présents statuts par le conseil d'administration pour une durée prenant fin à l'expiration des fonctions de président du conseil d'administration en exercice. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions définies ci-dessus, la direction générale est assurée, soit par le président, soit par un directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général et fixe la durée de son mandat.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général lui sont applicables.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général peut consentir toutes délégations partielles de ses pouvoirs à toute personne de son choix.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil sur la proposition du directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.

Ces pouvoirs peuvent comporter faculté de délégation partielle. En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du directeur général, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général ou directeur général délégué doit être âgé de moins de 95 ans. Le directeur général ou directeur général délégué ayant atteint 95 ans continue à exercer ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint la limite d'âge.

ARTICLE 21 - ALLOCATIONS ET RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL

La rémunération du président du conseil d'administration et celle du ou des directeurs généraux est fixée par le conseil d'administration ; elle peut être fixe ou à la fois fixe et proportionnelle.

Il peut être alloué au conseil d'administration une rémunération fixe annuelle dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale annuelle et demeure maintenue jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

ARTICLE 22 - DÉPOSITAIRE

Le dépositaire, est désigné par le conseil d'administration est le suivant. Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la SICAV ou la société de gestion.
Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

ARTICLE 23 - LE PROSPECTUS

Le conseil d'administration ou la société de gestion lorsque la SICAV a délégué globalement sa gestion a tous pouvoirs pour y apporter, éventuellement, toutes modifications propres à assurer la bonne gestion de la société, le tout dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires propres aux SICAV.

TITRE 4

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ARTICLE 24 - NOMINATION - POUVOIRS - RÉMUNÉRATION

Le commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le conseil d'administration, après accord de l'Autorité des marchés financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :
1° à constituer une violation des dispositions législatives ou règlementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2° à porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3° à entrainer l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur le marché primaire**.**
Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.
Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.
Le commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

TITRE 5

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ARTICLE 25 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la Société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur ou du certificat de dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du code de commerce

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou par le président du directoire, ou en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou le directoire. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

TITRE 6

COMPTES ANNUELS

ARTICLE 26 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le lendemain du dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre et se termine le dernier jour de bourse de Paris du même mois de l'année suivante.

Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de création et se terminera le dernier jour de bourse du mois de décembre 2013.

ARTICLE 27 - MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et de son compte de régularisation diminué des acomptes versés sur le revenu net de l'exercice ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, diminuées des acomptes versés sur les plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.
L'Assemblée Générale Annuelle décide chaque année de la répartition des sommes distribuables.

Les modalités précises d'affectation des sommes distribuables sont décrites dans le prospectus.

TITRE 7

PROROGATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 28 - PROROGATION OU DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le conseil d'administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire la prorogation ou la dissolution anticipée ou la liquidation de la SICAV.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la SICAV d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution anticipée et la liquidation de la société, ou à l'expiration de la durée de la société.

ARTICLE 29 - LIQUIDATION

Les modalités de liquidation sont établies selon les dispositions de l'article L. 214-12 du code monétaire et financier.

TITRE 8

CONTESTATION

ARTICLE 30 - COMPÉTENCE - ÉLECTION DE DOMICILE

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Statuts mis à jour par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2026

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co Valor

Identifiant d'entité juridique: 9695005DN5QLA24VMP19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

●○ ☒ **Non**

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30,00 % de l'actif net d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets…) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production…) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les indicateurs de durabilité utilisés ex-post pour démontrer la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont :

- Profil ESG : notation ESG, tendances de la notation et répartition par secteur
- Intensité carbone : écart par rapport aux indices, contribution sectorielle et identification des principaux contributeurs
- Profil de transition : part verte, objectifs de réduction SBTi, exposition aux actifs bloqués dits "*stranded assets*
- Gouvernance : représentation des femmes au conseil d'administration
- Objectifs de Développement Durable (ODD) : pourcentage aligné avec les ODD

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-t-ils à ces objectifs ?

Un investissement durable, ou sustainable investment s'analyse au regard de trois piliers : (i) **sa contribution à un objectif environnemental ou social,** (ii) se faisant sans causer de préjudice important et (iii) en appliquant des pratiques de bonne gouvernance.
Notre définition repose sur des données fournies par notre prestataire MSCI ESG Research.
Des précisions sont disponibles dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet : *https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/*

Concernant les émetteurs privés, notre approche des investissements durables prend en compte :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficience énergétique, accès aux soins, …) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Concernant les émetteurs publics, notre approche des investissements durables prend en compte :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;

- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;

- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.
Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, Rothschild & Co Asset Management a défini une procédure « DNSH » pour les investissements durables, comprenant :

- des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux,

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
  - PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet : *https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/*

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui, ☐ Non

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles nous cherchons de manière prioritaire à concentrer nos efforts et nos moyens pour déployer notre approche d'investissement responsable. La prise en compte de ces incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique pour ce produit financier :

Emetteurs privés :
o Changement climatique
- Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
- L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
- L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)

o Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
- La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
- L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
- L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Emetteurs souverains :
o Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI obligatoires et la définition de nos PAI optionnels et prioritaires, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.
La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous établissons un reporting annuel sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Notre Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité est disponible sur notre site internet : *https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/*

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.
La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole

technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.
La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable* ; d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement ou « High Yield ») et 10% maximum en obligations non notées; et enfin entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, la SICAV pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 100 % de son actif, et aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 20 % de l'actif.
La SICAV pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.
L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée de l'OPCVM :
- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100 % pour chacun de ces risques;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.
Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Le respect de notre cadre commun d'exclusions
o Exclusions réglementaires : armes controversées, sanctions internationales et pays non coopératifs à des fins fiscales
o Exclusions discrétionnaires : Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), charbon thermique, huile de palme et tabac

L'intégration des critères ESG matériels dans les processus d'analyse
o Une évaluation combinant les critères financiers et ESG : l'intégration des critères ESG s'adapte au processus d'analyse de chaque expertise de gestion et peut s'appliquer aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau émetteurs, au niveau société de gestion et/ou OPC, selon les classes d'actifs.

Le respect d'exigences durables au niveau du portefeuille
o Objectif de note ESG minimum de BBB
o Minimum d'investissements durables
o Couverture en notations ESG minimale :
La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés ;
- 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ou dont le siège social est situé dans des pays émergents, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

o La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement intial.

L'engagement actif

- Un dialogue ciblé notamment sur nos thèmes prioritaires (transition climatique, transparence de la donnée et autres thèmes matériels selon les secteurs…) et les controverses
- Une politique de vote responsable sur 100% du périmètre actions
- Une participation active à plusieurs groupes de travail de place (Institut de la Finance Durable, AFG, FIR, Climate Action 100+…) sur les enjeux durables clés (plan de transition climatique, biodiversité, énergies fossiles, transition juste…)

Les notations ESG proviennent principalement d'un prestataire de données MSCI ESG Research, notant les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).
Les données ESG étant totalement intégrées dans nos systèmes opérationnels, le suivi ESG est effectué en continu.
Toute notre chaîne de valeur (équipes de conformité, de risque, de gestion des investissements et de reporting) est couverte par le même flux de données ESG (mis à jour trimestriellement), avec des contraintes et des exigences ESG codées dans tous les systèmes, ce qui nous permet de les surveiller quotidiennement et en temps réel.
Notre socle commun d'exclusions est mis à jour, codé avec un blocage pré-trade dans les systèmes opérationnels par la conformité. Les contraintes spécifiques et les objectifs durables au niveau des produits relèvent de la responsabilité du département des risques.
Les équipes de gestion ont accès aux données ESG et peuvent suivre quotidiennement leurs contraintes de durabilité via leur portail Bloomberg. Les impacts des mouvements de portefeuille sur les exigences de durabilité sont étudiés en permanence par les gestionnaires d'investissement dans le cadre de l'allocation de leur portefeuille.
De plus, les comités d'investissement et comités de risques réguliers, sont l'occasion d'examiner les risques de durabilité et les enjeux ESG d'un émetteur et/ou d'un portefeuille spécifique.
En matière de traitement des controverses identifiées par la Conformité ou les analystes, nous avons mis en place deux comités controverses. Les deux comités se distinguent par la qualification de chacune des controverses, fonction de leur sévérité et de leur matérialité. Ils déterminent l'escalade adaptée et en assurent le suivi.
Enfin, des alertes couvrant les changements de notation et les controverses ESG sont mises en place par MSCI ESG Research pour les équipes d'investissement et les départements de contrôle, en plus du suivi de l'actualité par les analystes. En matière de traitement des controverses identifiées par la Conformité ou les analystes, nous avons mis en place deux comités controverses. Les deux comités se distinguent par la qualification de chacune des controverses, fonction de leur sévérité et de leur matérialité. Ils déterminent l'escalade adaptée et en assurent le suivi. Un processus détaillé concernant le suivi des controverses est disponible dans la Politique PAI.
Les rapports ESG sont produits avec le même flux de données ESG, puis validés par les équipes d'investissement.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

La réduction de l'univers d'investissement de départ ne se traduit pas par un taux de sélectivité fixé en amont du processus d'investissement. En revanche, l'univers d'investissement se retrouve réduit des exclusions réglementaires, auxquelles viennent s'ajouter les exclusions discrétionnaires de notre Société de Gestion.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Pour déterminer si et quand une entreprise n'adopte pas, ou plus, des pratiques de bonne gouvernance, nous avons mis en place un processus à 2 niveaux :

Screening normatif

En ligne avec notre cadre commun d'exclusion, les émetteurs, souverains et privés, impliqués dans des sanctions internationales, installés dans des paradis fiscaux ou en violation du pacte mondial des Nations Unies, sont exclues de nos univers d'investissement initiaux pour l'ensemble de nos véhicules d'investissement.

Evaluation des pratiques de bonne gouvernance

Les gestionnaires de portefeuille et les équipes d'analyses sont responsables de l'évaluation et du suivi des pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Pour effectuer l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance, les équipes d'investissement considèrent entre autres : les données de gouvernance de MSCI ESG Research, l'adhésion à des codes de conduite internationaux (signataire UNGC, par exemple), l'analyse des plans de transition des émetteurs via l'implication de la gouvernance, le niveau d'indépendance et de diversité au sein du conseil d'administration, les controverses et l'historique de la direction générale et des représentants du conseil d'administration.

Les données de gouvernance de MSCI ESG Research, regroupent 2 sous-thèmes : la gouvernance d'entreprise et le comportement de l'entreprise. Au sein de ces catégories sont entre autres abordés les sujets relatifs aux structures de gestion saines, les enjeux de rémunération et relations avec le personnel et le respect des obligations fiscales. Ce sont sur ces enjeux que reposent le volet gouvernance de notre définition d'investissement durable.

Nous pensons que l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance est un processus continu. Les équipes d'investissement sont encouragées à engager directement avec les entreprises sur leurs pratiques en matière de gouvernance.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en %:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

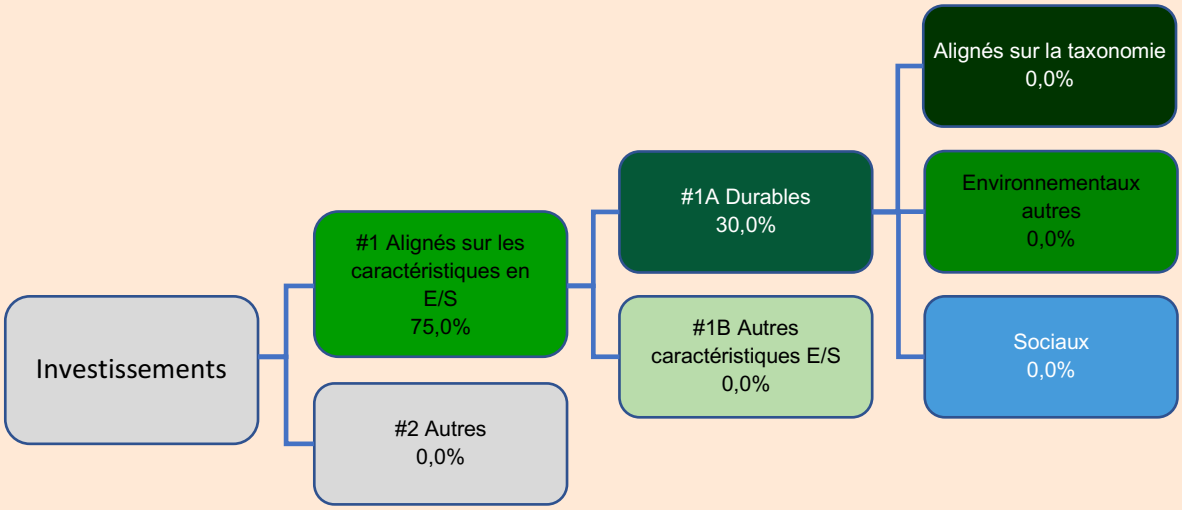

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le produit s'engage sur un minimum d'investissement durable, sans définir au préalable d'allocation entre les objectifs environnementaux et sociaux, ce qui explique des minima à 0% sur ces deux piliers. Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont des minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net, ils ne sont pas l'anticipation d'une allocation cible. Pour des informations sur les pourcentages réalisés, merci de vous référer au rapport annuel.
Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.
Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des instruments ne participant pas à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (liquidité, OPC ou dérivés). Ils constituent des supports techniques et de soutien à l'objectif financier de l'OPC (couverture, mouvements de passif, …). Des garanties ESG minimales sont appliquées en ligne avec notre approche durable, détaillées dans la réponse à la question dédiée aux investissements « autres » plus bas.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

S'agissant de dérivés de taux et de change, ces typologies de dérivés ne participent pas et n'affectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. S'agissant de dérivés sur d'autres classes d'actifs ils ne participent pas à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, mais peuvent les affecter. Les dérivés ne sont pas pris en compte par transparence dans les ratios présentés ci-dessus.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

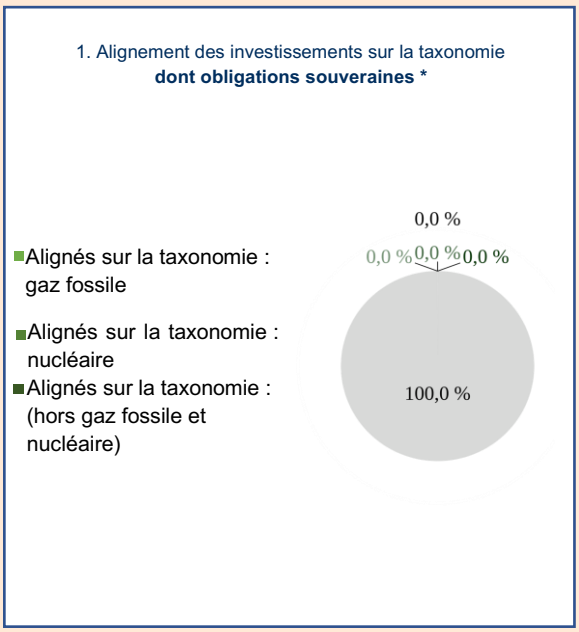

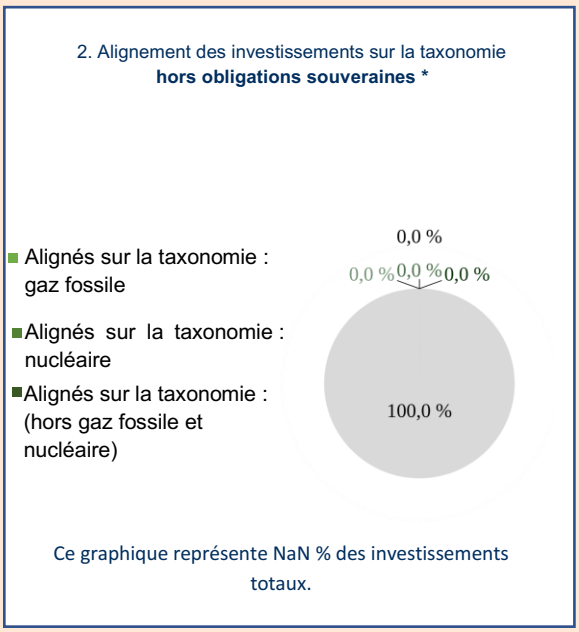

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale des activités habilitantes et transitoires est de 0%.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Au sein du minimum investi dans des investissements durables, la part minimale avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 0%. En effet, le produit s'engage sur un minimum d'investissement durable global, sans définir au préalable d'allocation entre les objectifs environnementaux et sociaux.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Au sein du minimum investi dans des investissements durables, la part minimale avec un objectif social est de 0%. En effet, le produit s'engage sur un minimum d'investissement durable global, sans définir au préalable d'allocation entre les objectifs environnementaux et sociaux.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties

environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.
Ces valeurs détenues en portefeuille, dans le respect des bornes d'allocation prévues dans la documentation du produit financier, servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier.
Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net. Les liquidités peuvent être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

N/A.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

N/A.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

N/A.

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

N/A.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Plus de détails concernant le produit financier sont disponibles dans le prospectus, la politique ESG et les politiques de prise en compte des PAI et des risques de durabilité, accessibles sur notre site internet : *https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/*